

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 6 décembre 2023

**DEL\_20231206\_18**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**20**

**26**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention  
d'objectif et de  
financement entre  
la Ville et la CAF  
année 2023  
Prestation de  
service Relais  
Petite Enfance  
(RPE)  
- Missions  
renforcées  
- Bonus "Territoire  
CTG"**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY  
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM  
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**07 décembre 2023**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE  
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND  
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)  
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX  
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER  
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

**29 novembre 2023**

**Absent(e)s :** Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Exposé :**

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique mène une politique d'action sociale en faveur des familles, qui la conduit à participer au financement du Relais Assistant(e)s maternel(le)s -RAM, désormais Relais Petite Enfance R.P.E., par le versement à la Ville, d'une prestation de service formalisée par une convention d'objectifs et de financement.

La convention d'objectifs et de financement 2019-2022 relative à la prestation de service « Relais Assistants Maternels » entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique 2019-2022 a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2019.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_18-DE



Cette convention arrivant à échéance fin 2022, a été prolongée d'un an (2023), en concertation entre la Ville et la CAF, compte tenu de différents facteurs tels : caractère récent du RAM-RPE, avec la crise sanitaire en cours de période ; également la transition entre le Contrat Enfance Jeunesse et la Convention Territoriale Globale à compter de 2023, avec les financements complémentaires ressortant désormais du 'Bonus Territoire'.

La convention rappelle les objectifs des RPE conditionnant les financements de la Caf, leurs modalités de calcul, et de versements : prestation de service, financement de « missions renforcées » et le 'Bonus Territoire'.

Cette convention s'applique à 2023, un nouveau projet pluri-annuel de fonctionnement est en cours de réflexion.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver la convention d'objectifs et de financement 2023 ci-jointe, relative au « Relais Petite Enfance » entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 9 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**


**Article 1 :** D'approuver la convention d'objectifs et de financement 2023, relative au « Relais Petite Enfance » entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique

**Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 12/12/2023 - Préfet le :  
Reçu en préfecture le 12/12/2023 Préfet le :  
Publié le 12/12/2023 irie le :   
ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_18-DE